

**Direction District B
Coordination Assistance Migrants
Coordinateur**

Patrizia Prosperi

0761 236506 patrizia.prosperi@asl.vt.it

Référent administratif

Ugo Roberto Carini

0761 237042 ugo.carini@asl.vt.it

Note d'information

ASSISTANCE AUX RESSORTISSANTS DE PAYS HORS DE L'UNION EUROPÉENNE ET NON EN RÈGLE AVEC LES NORMES SUR L'ENTRÉE ET LE SÉJOUR SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Aux ressortissants et ressortissantes immigrés se trouvant sur le territoire régional, non en règle avec les normes concernant l'entrée et le séjour, est garanti, dans les centres de soins publics et agréés, l'accès aux soins urgents et essentiels même si continus en dispensaires et en hôpital pour maladies et accidents ainsi que l'accès aux programmes de médecine préventive pour la protection de la santé individuelle et collective.

Par soins urgents on entend les soins qui ne peuvent pas être retardés sans mettre en danger la vie ou la santé de l'individu

Par soins essentiels on entend les pathologies ne présentant aucun danger dans l'immédiat mais qui à long terme peuvent mettre en danger la santé de l'individu.

Les lois prévoient également le principe de la continuité des soins urgents et essentiels, à même de garantir à la personne le cycle thérapeutique et de réhabilitation complet pour la résolution possible de la pathologie relevée.

Le patient accède aux soins grâce à une carte avec le **code STP** (étranger temporairement présent) ; pour obtenir ce code, le patient doit se rendre aux guichets polyfonctionnels des districts sanitaires ou au CUP de Belcolle. Le code est valable six mois et peut être renouvelé si les conditions qui en ont déterminé la première délivrance persistent. Le code STP est valable sur l'ensemble du territoire national et identifie le patient pour tous les soins disponibles. Il est notamment utilisé pour :

- la prescription des soins sur ordonnance régionale,
- la prescription des médicaments, sur ordonnance régionale, l'enregistrement des soins reçus
- la déclaration des comptes aux fins du remboursement

Les soins sont fournis par le Service de Santé national sans aucun autre frais pour le ressortissant étranger titulaire du code STP que le paiement du ticket modérateur, aux mêmes conditions que les citoyens italiens. Il n'est pas nécessaire de présenter une pièce d'identité, il suffit de fournir les informations personnelles.

Le ressortissant étranger STP est exonéré du paiement du ticket modérateur, au même titre que le citoyen italien, pour ce qui concerne :

➤ les soins de santé de premier niveau, directement accessibles sans réservation ni ordonnance (comme les soins de médecine générale, SERT (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), DSM (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux), Planning familial) ;

- les soins d'urgence fournis par le service des urgences selon les critères d'exonération déjà définis pour les citoyens italiens ;
- les soins fournis pour le suivi des grossesses et pendant la maternité. Les prestations fournies sont celles à la fois en phase de pré-conception, que pour le suivi de la grossesse et le diagnostic prénatal. Les soins spécialisés liés à l'interruption volontaire de grossesse sont eux aussi en exonération au même titre que les citoyens inscrits au SSN (service de santé national).
- les soins de prévention disponibles auprès des différents services territoriaux du Département de prévention (programme national et régional de vaccination, dépistage, prévention VIH);
- les soins disponibles en exonération, selon les critères et les limites fixés par la réglementation en vigueur pour les citoyens italiens, en présence de pathologies chroniques, pathologies rares et handicaps (avec la délivrance d'un certificat d'exonération) ;
- âge/état civil (moins de 6 ans et plus de 65 ans), en fonction du revenu familial.

Les ressortissants étrangers titulaires du code STP, ayant signé la déclaration d'indigence, sont considérés comme les personnes déclarant un revenu inférieur aux limites fixées par la loi.

Pour tous les autres cas (prestations de II niveau, diagnostic et soins, médecine de rééducation et préventive, aliments spéciaux, médicaments spécifiques,...) les conditions appliquées sont celles prévues pour les citoyens italiens.

Si le ressortissant étranger sans permis de séjour et titulaire du code STP, n'a pas les moyens de payer le ticket modérateur, il est possible d'appliquer le code d'exonération X01, après que celui-ci ait signé une déclaration émanant du système régional informatisé spécifique.

L'accès aux centres de soin d'un ressortissant étranger non en règle avec les normes sur le séjour ne comporte aucun type de signalisation aux autorités, sauf pour les cas où le rapport médical est obligatoire, au même titre que les citoyens italiens.

ASSISTANCE AUX RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPÉENNE NON INSCRITS/POUVANT S'INSCRIRE AU SERVICE DE SANTÉ NATIONAL.

Les ressortissants de l'Union européenne, n'ayant pas les conditions requises pour l'inscription au SSN et qui ne possèdent ni la CEAM ni un autre document équivalent, ont droit d'accéder aux soins urgents en dispensaire et en hôpital, ou quoi qu'il en soit aux soins essentiels en cas de maladie ou d'accident, ainsi qu'aux programmes de médecine préventive pour la protection de la santé individuelle et collective.

Par soins urgents on entend les soins qui ne peuvent pas être retardés sans mettre en danger la vie ou la santé de l'individu

Par soins essentiels on entend les pathologies ne présentant aucun danger dans l'immédiat mais qui à long terme peuvent mettre en danger la santé de l'individu.

Les lois prévoient également le principe de la continuité des soins urgents et essentiels, à même de garantir à la personne le cycle thérapeutique et de réhabilitation complet pour la résolution possible de la pathologie relevée.

Les patients peuvent avoir accès aux soins en présentant une carte avec le **code ENI** (Européen non inscrit) ; pour obtenir le code, il est nécessaire de se rendre aux guichets polyfonctionnels des Districts de santé ou au CUP de Belcolle. Le code est valable six mois et peut être renouvelé

si les conditions qui en ont déterminé la première délivrance persistent. Le code ENI est valable sur l'ensemble du territoire national et identifie le patient pour tous les soins disponibles. Il est notamment utilisé pour :

- la prescription des soins sur ordonnance régionale,
- la prescription des médicaments sur ordonnance régionale,
- l'enregistrement des soins reçus
- la déclaration des comptes aux fins du remboursement.

Le code ENI est valable six mois et peut être renouvelé en répétant la procédure prévue.

N.B. Avant d'obtenir le code ENI, le citoyen communautaire devra lire et signer la note d'information dans laquelle, aux termes de la réglementation en vigueur, sont brièvement indiquées les modalités avec lesquelles la région du Latium garantit l'assistance sanitaire aux citoyens communautaires (annexe 1).

Le citoyen communautaire est tenu de signer, sous sa propre responsabilité civile et pénale, une déclaration sur l'honneur (annexe 2) dont une copie sera conservée par le centre de soins avec la copie de la pièce d'identité délivrée par le pays d'origine du patient.

Le personnel contrôlera auprès du pays d'origine du citoyen communautaire, l'existence d'une éventuelle carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Si le citoyen résulte être assuré, le code ENI sera annulé et les frais des soins fournis seront facturés au pays d'origine.

L'exonération du paiement du ticket modérateur est prévue dans les cas suivants :

- soins de premier niveau à accès direct (planning familial, service de santé mentale, médecine générale, Serd (services publics pour les toxicomanes))
- soins d'urgence fournis par le service des urgences
- soins pour la maternité et le suivi de la grossesse
- Interruption volontaire de grossesse
- prévention collective (dépistage, vaccinations)
- prophylaxie des maladies infectieuses.

L'exonération est également prévue :

- en fonction de l'âge/état civil, moins de 6 ans et plus de 65 ans (E07)
- en fonction de la pathologie (certificat d'exonération)

Le code Eni est valable auprès de tous les centres de soins, les hôpitaux, les IRCCS (Instituts de recherche, d'hospitalisation et de soins scientifiques) et les Polycliniques du Latium.

Centres où effectuer la demande du code STP ou ENI

District A			
Ville	adresse	téléphone	horaire
Canino	via Bachelet,	0761-338590	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30; le mardi et le jeudi de 15h00 à 17h00 horaire
Tarquinia	V.le Igea n.1 - Hôpital	0766 846206	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00; le lundi et le jeudi de 16h00 à 17h00
Tuscania	Piazza Basile	0761 338822	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00; le mardi et le jeudi de 15h00 à 16h30
Montalto di Castro	str. Castrense 312 auprès du centre de soins "Casa della salute"	0766 846501	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00; le lundi et le jeudi de 15h00 à 17h00
District B			
Orte,	via Gramsci n.66, auprès du Centro di Salute	0761 3391	Guichets polyfonctionnels du lundi au vendredi de 7h30 à 13h30; le lundi et le jeudi de 14h00 à 17h00
Viterbo	via E. Fermi (Loc. Pietrare), Guichets polyfonctionnels	0761 236764	du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, le samedi de 8h00 à 13h00.
Soriano nel Cimino	via Innocenzo VIII	0761 745021	Guichets polyfonctionnels du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30; le lundi et le mercredi de 15h00 à 17h45

Hôpital Belcolle			
Viterbo	Strada Sanmartinese	0761/3391	du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00; le samedi de 8h00 à 13h00

Avec le code STP et ENI il est possible de se rendre au dispensaire de soins spécifique

Dispensaire pour STP ou ENI

Siège	adresse	spécialité	téléphone	Horaires
Viterbo	Via Enrico Fermi 15 premier étage Cittadella della Salute, salle 125	Médecine générale	Téléphone 0761/3391	lundi 10h30-12h30 mardi 15h00-17h00 mercredi 10h30-12h00 jeudi 15h00-17h00 vendredi 10h30-12h30